



COMMUNIQUÉ



Agents D49 → 84-16



FORCE OUVRIERE a revendiqué chaque fois que possible auprès de l'administration, en CTM, que les RTS attribuées au titre de l'année 2017 aux agents D49 (avec effet en 2019) soient prises en compte par un avenant au contrat signé par celles et ceux qui ont opté pour être « 84-16 »....

Après avoir maintenu que seules les RTS ayant un effet sur un avancement d'échelon AVANT le 31 décembre 2018 seraient prises en compte..., l'administration a obtenu du Contrôleur Budgétaire que cette date butoir soit repoussée au 31 mars 2019.

Ainsi, les agents concernés devraient se voir présenter un avenant à leur contrat correspondant à une proratisation de l'avancement d'échelon dont ils auraient bénéficié s'ils étaient restés agents D49.

Compte-tenu du contexte de non-choix que **FORCE OUVRIERE** a dénoncé, il serait inconvenant de s'enthousiasmer de cette mesure qui ne prend pas en compte TOUS les agents ayant des RTS au titre de l'année 2017...

Commentaire

L'administration serait-elle en train de reconnaître, comme **FORCE OUVRIERE** le lui a démontré à maintes reprises, que cette transformation a été mal menée par des décideurs trop pressés, au détriment d'agents D49 qui n'avaient rien demandé si ce n'est une réduction des écarts de rémunération avec leurs collègues fonctionnaires... ?

Paris, le 11 octobre 2018



Élections professionnelles du 6 décembre 2018

